

ACTIV INTENSE 15 KG

WM 0716051

Numéro de commande: 0716051

Version 2.0

Date de révision 23.06.2022

Date d'impression 01.08.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ACTIV INTENSE 15 KG
UFI : EVH4-W0AX-G001-JKNP

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.
AVENUE JEAN MONNET 1 BTE 6
1401 BAULERS
Téléphone : +3223520400
Téléfax : +3223510860
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

070/245.245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.
Prévention:
P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention:
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles

ACTIV INTENSE 15 KG

WM 0716051

Numéro de commande: 0716051

Version 2.0

Date de révision 23.06.2022

Date d'impression 01.08.2022

P337 + P313

Elimination:
P501

de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.
Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
carbonate de sodium	SODIUM CARBONATE 207-838-8 011-005-00-2 01-2119485498-19	Eye Irrit. 2; H319	>= 20 - < 30
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	SODIUM CARBONATE PEROXIDE 239-707-6 01-2119457268-30	Acute Tox. 4; H302 Ox. Sol. 3; H272 Eye Dam. 1; H318 Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 > 7,5 - < 25 % Eye Dam. 1; H318 >= 25 %	>= 7,5 - < 10
Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)	68439-50-9 500-213-3	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Limite de concentration spécifique Eye Dam. 1; H318 > 10 % Eye Irrit. 2; H319 > 1 - 10 %	>= 3 - < 10

ACTIV INTENSE 15 KG

WM 0716051

Numéro de commande: 0716051

Version 2.0

Date de révision 23.06.2022

Date d'impression 01.08.2022

acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-14, sels de sodium	85586-07-8 287-809-4 01-2119489463-28	Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Chronic 3; H412 Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 10 - < 20 % Eye Dam. 1; H318 ≥ 20 %	≥ 3 - < 10
Alcohols, C12-14. ethoxylated	68439-50-9 500-213-3	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1	≥ 1 - < 2,5
acide silicique, sel de sodium	SODIUM SILICATE 215-687-4 01-2119448725-31	Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315	≥ 1 - < 3

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Irritation
- Risques : Pas d'information disponible.

ACTIV INTENSE 15 KG

WM 0716051

Numéro de commande: 0716051

Version 2.0

Date de révision 23.06.2022

Date d'impression 01.08.2022

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éviter la formation de poussière.
Éviter l'inhalation de la poussière.
Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.
Ramasser et évacuer sans créer de poussière.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

ACTIV INTENSE 15 KG

WM 0716051

Numéro de commande: 0716051

Version 2.0

Date de révision 23.06.2022

Date d'impression 01.08.2022

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit frais. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Conserver dans un endroit sec.
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
carbonate de sodium SODIUM CARBONATE	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	10 mg/m3
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3) SODIUM CARBONATE PEROXIDE	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	12,8 mg/cm2
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	5 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	6,4 mg/cm2
acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-14, sels de sodium 85586-07-8	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	285 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	4060 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	85 mg/m3

ACTIV INTENSE 15 KG

WM 0716051

Numéro de commande: 0716051

Version 2.0

Date de révision 23.06.2022

Date d'impression 01.08.2022

	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2440 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	24 mg/kg
acide silicique, sel de sodium SODIUM SILICATE	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,59 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,61 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,8 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,38 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,8 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3) SODIUM CARBONATE PEROXIDE	Eau douce	0,035 mg/l
	Eau de mer	0,035 mg/l
acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-14, sels de sodium 85586-07-8	Eau douce	0,131 mg/l
	Eau de mer	0,0131 mg/l
	STP	1,35 mg/l
	Sédiment d'eau douce	4,61 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,461 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,846 mg/kg poids sec (p.s.)
acide silicique, sel de sodium SODIUM SILICATE	Eau douce	7,5 mg/l
	Eau de mer	1 mg/l
	intermittent release	7,5 mg/l
	STP	348 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En cas de risque d'éclaboussures, porter:
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.
Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374-1: 2003 (0,4 mm).

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation

ACTIV INTENSE 15 KG

WM 0716051

Numéro de commande: 0716051

Version 2.0

Date de révision 23.06.2022

Date d'impression 01.08.2022

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.
Type de Filtre recommandé:
Filtre ABEK-P3

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: poudre
Couleur	: blanc
Odeur	: odorisé
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: env. 10,5, 1 % à 20 °C
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Pas d'information disponible.
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	: Donnée non disponible
Vitesse de combustion	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 0,80 g/cm ³
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

ACTIV INTENSE 15 KG

WM 0716051

Numéro de commande: 0716051

Version 2.0

Date de révision 23.06.2022

Date d'impression 01.08.2022

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.
Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.
Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë : Pas classé(e)

Composants:

carbonate de sodium

SODIUM CARBONATE:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat): 2.800 mg/kg DL50 oral (Rat): 4.090 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): 2,3 mg/l Durée d'exposition: 2 h Méthode: OCDE ligne directrice 403 CL50 (Souris): 1,2 mg/l Durée d'exposition: 2 h
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

ACTIV INTENSE 15 KG

WM 0716051

Numéro de commande: 0716051

Version 2.0

Date de révision 23.06.2022

Date d'impression 01.08.2022

carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)

SODIUM CARBONATE PEROXIDE:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 oral (Rat): 1.034 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)

68439-50-9:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 oral (Rat): 300 - 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-14, sels de sodium

85586-07-8:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat): 1.800 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée	: (Lapin): > 2.000 mg/kg

Alcohols, C12-14. ethoxylated

68439-50-9:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg
-------------------------------	----------------------------------

acide silicique, sel de sodium

SODIUM SILICATE:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 oral (Rat): 3.400 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): 2,06 mg/l Durée d'exposition: 4 h
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques	: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.
-----------	--

Composants:

carbonate de sodium

SODIUM CARBONATE:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 404
Résultat	: Pas d'irritation de la peau

acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-14, sels de sodium

85586-07-8:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Irritation de la peau

ACTIV INTENSE 15 KG

WM 0716051

Numéro de commande: 0716051

Version 2.0

Date de révision 23.06.2022

Date d'impression 01.08.2022

acide silicique, sel de sodium

SODIUM SILICATE:

Résultat : Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.
Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

carbonate de sodium

SODIUM CARBONATE:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation des yeux

acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-14, sels de sodium

85586-07-8:

Espèce : Lapin
Résultat : irritant

acide silicique, sel de sodium

SODIUM SILICATE:

Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

carbonate de sodium

SODIUM CARBONATE:

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas classé(e)

Composants:

Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)

68439-50-9:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Résultat: négatif

ACTIV INTENSE 15 KG

WM 0716051

Numéro de commande: 0716051

Version 2.0

Date de révision 23.06.2022

Date d'impression 01.08.2022

acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-14, sels de sodium

85586-07-8:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-14, sels de sodium

85586-07-8:

NOAEL : 488 mg/kg

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

carbonate de sodium

497-19-8:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 300 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 200 - 227 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 264 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)

15630-89-4:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 70,7 mg/l

ACTIV INTENSE 15 KG

WM 0716051

Numéro de commande: 0716051

Version 2.0

Date de révision 23.06.2022

Date d'impression 01.08.2022

	Durée d'exposition: 96 h
	NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 7,4 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 4,9 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 2 mg/l Espèce: Daphnia pulex (Daphnie)
Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)	
68439-50-9:	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE ligne directrice 203
	CL50 (Poisson): > 1 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	: CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201
	EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique
Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique)	: 1
Toxicité pour les bactéries	: CE50 (Bactérie): 140 mg/l
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	: 220 mg/kg Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Toxicité pour les plantes	: 10 mg/l Espèce: Lepidium sativum (cresson) Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-14, sels de sodium
85586-07-8:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 3,6 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 4,7 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	: CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 20 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201

ACTIV INTENSE 15 KG

WM 0716051

Numéro de commande: 0716051

Version 2.0

Date de révision 23.06.2022

Date d'impression 01.08.2022

NOEC : 0,6 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons : > 1,357 mg/l
(Toxicité chronique) Durée d'exposition: 42 d
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Alcohols, C12-14. ethoxylated 68439-50-9:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Poisson): > 0,1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 30 d

Facteur M (Danger à court terme : 1
(aigu) pour le milieu aquatique)

acide silicique, sel de sodium 1344-09-8:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio): 1.108 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.700 mg/l
autres invertébrés aquatiques Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les bactéries : CE0 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 1.000
mg/l
Durée d'exposition: 48 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)

68439-50-9:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 70 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 A

Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 B

acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-14, sels de sodium 85586-07-8:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 B

ACTIV INTENSE 15 KG

WM 0716051

Numéro de commande: 0716051

Version 2.0

Date de révision 23.06.2022

Date d'impression 01.08.2022

Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: > 90 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 D

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-14, sels de sodium

85586-07-8:

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -2,42

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets : Le code européen des déchets
20 01 29*
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ADR

ACTIV INTENSE 15 KG

WM 0716051

Numéro de commande: 0716051

Version 2.0

Date de révision 23.06.2022

Date d'impression 01.08.2022

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur : Non applicable

ACTIV INTENSE 15 KG

WM 0716051

Numéro de commande: 0716051

Version 2.0

Date de révision 23.06.2022

Date d'impression 01.08.2022

le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)

Seveso III: Directive 2012/18/UE : Non applicable
du Parlement européen et du
Conseil concernant la maîtrise des
dangers liés aux accidents
majeurs impliquant des
substances dangereuses.

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Mise à jour: Non applicable

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : 5 - <15% Agents de surface non ioniques, agents de blanchiment oxygénés, zéolites, <5% Agents de surface anioniques, savon, polycarboxylates, enzymes, azurants optiques, Parfums, PROTEASE, AMYLASE, Mannanase

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H272 : Peut aggraver un incendie; comburant.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Ox. Sol. : Matières solides comburantes
Skin Irrit. : Irritation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et

ACTIV INTENSE 15 KG

WM 0716051

Numéro de commande: 0716051

Version 2.0

Date de révision 23.06.2022

Date d'impression 01.08.2022

l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Eye Irrit. 2

H319

Procédure de classification:

Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

50000005791